



Les brèves du Verdus

Saint-Guilhem-le-Désert

AU SOMMAIRE

- **Rappel: assemblée générale de l'A.F.A à St Guilhem ce vendredi**
 - **Point stationnement: réglementation sur la place pour la fête de la nature et le salon d'archéo-lutherie**
-

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFA LE 23 MAI 2025

Comme vous le savez déjà, et ainsi que vous avez pu le constater, l'Association Foncière Agricole (AFA) apporte sa contribution à l'embellissement du village, notamment le chemin du bout du monde et la montée du porchet, en entretenant les terrasses qui bordent le chemin et en restaurant les murs en pierres sèches qui les délimitent, grâce à l'intervention des élèves du Lycée Agricole de Gignac. L'objectif étant de redonner pleinement la place de la culture de l'olivier et ainsi de restituer ses lettres de noblesse environnementale historiques à notre merveilleux village.

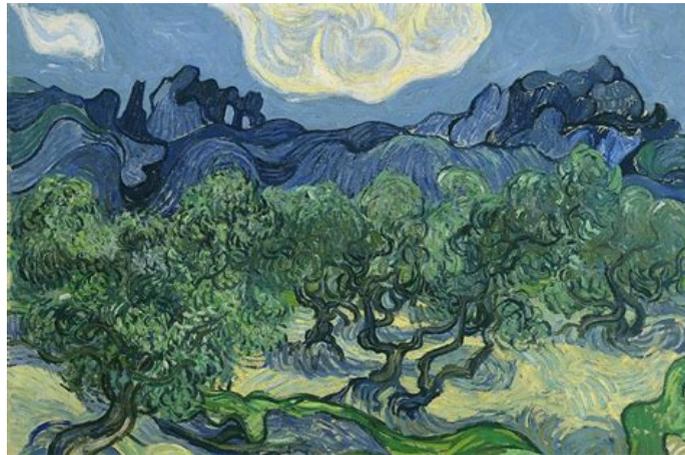
Certains d'entre vous sont des fidèles adhérents de l'AFA, et d'autres pourraient le devenir au regard des parcelles dont ils sont propriétaires ou qu'ils entretiennent sur le chemin du bout du monde ou du porchet.

Dans tous les cas, nous avons besoin de votre soutien et de vos avis pour poursuivre notre action.

Aussi, nous vous convions à la prochaine Assemblée Générale de l'AFA qui aura lieu le:

vendredi 23 mai à la mairie, à partir de 18H.

Hubert Moreau
Directeur de l'AFA



POINT STATIONNEMENT PLACE DE LA LIBERTÉ

Le stationnement sur la place de la liberté sera réglementé durant les 2 prochains week-ends

Pour la Fête de la Nature qui a lieu dimanche 25 mai

👉 stationnement interdit du samedi 24 mai 18h au dimanche 25 mai toute la journée.

Pour le salon d'archéo-lutherie qui se tiendra le samedi 31 mai et le dimanche 1er juin

👉 stationnement interdit du vendredi 30 mai 16h au dimanche 1er juin toute la journée.

mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

